

Lunel, mardi 12 octobre 2010

Objet : aménagement de la RD 61

Monsieur le Conseiller général,

Suite à l'enquête publique de l'été 2009 nous vous rappelons que nous restons extrêmement vigilants sur les points relevés par le commissaire enquêteur dans son rapport final et que nous avons déjà évoqué à deux reprises avec les services du département de l'Hérault :

Caractère essentiellement cyclable de la 5eme voie partagée. Ce qui doit se traduire par une réglementation limitant la circulation des véhicules motorisés sur cette voie.

Nécessité de compléter l'avant projet par un débouché au Sud (grande Motte) et un point de départ au Nord (Lunel) permettant d'offrir une liaison sécurisée depuis le centre ville de Lunel jusqu'au littoral pour les cyclistes. La ville de Lunel, contrairement à celle de la Grande Motte, n'ayant à notre connaissance entamé aucune action dans ce sens, nous vous serions reconnaissant de prendre une initiative permettant de débloquent cette situation.

Programmation prioritaire de la voie verte le long du canal de Lunel :

Au vu des incertitudes budgétaires et techniques brouillant la visibilité de l'ensemble de l'opération nous proposons de faire procéder à l'aménagement de la voie verte prévue le long du canal dans les plus courts délais. Cette réalisation permettrait de voir enfin quelque chose de positif se réaliser sur cet axe et ce, avec un budget très limité par rapport au reste de l'opération.

Notre association d'usagers de la bicyclette sollicite d'être concertée sur la partie aménagement de la voie de desserte et la voie verte au sein du conseil général.

Dans cette attente, veuillez croire, Monsieur le conseiller, en l'expression de notre haute considération.

Marie Delphin
Présidente de l'association.
Jacques Pereira, vice président
L'équipe de Lunel à vélo